Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-202305491-DE

Ville de Nandy
Agglomération Grand Paris Sud
Département de Seine-et-Marne

Rectificatif Délibération : 2023-05-49/1

Publié le 16/10/2023

Conseil Municipal du 9 octobre 2023

Délibération n° 2023-05-49 : Décision modificative n° 2023-01

L'an deux mille vingt trois, **le lundi neuf octobre** à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage : 3 octobre 2023

Présents : Monsieur René RÉTHORÉ, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIERA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Emilie LARGE, Madame Jenna SALORD, Monsieur Coumar PREM, Madame Manon SALOMONI-GOMES, Monsieur Alexis CABELLO, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Claude ARNOU, Monsieur Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :
Madame Carole TUAL, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie VAYER
Madame Stéphanie FOURNEL donne pouvoir à Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Abdelkrim TABBOU donne pouvoir à Monsieur Alexandre VIERA
Monsieur Florian GERBER donne pouvoir à Madame Emilie LARGE
Monsieur Simon YORO donne pouvoir à Madame Manon SALOMONI-GOMES
Madame Fatima GACEM donne pouvoir à Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN donne pouvoir à Monsieur Alexis CABELLO,
Madame Marie KOUNDOU donne pouvoir à Madame Claudie ORMEAUX

Absents:
Madame Joana DISTIN
Monsieur Patrick KATAKO

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MASSAMBA

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-202305491-DE

Exposé :

Publié le 16/10/2023

La décision modificative n° 1 présentée à l'approbation du Conseil municipal est justifiée par des ajustements de lignes budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement. Les modifications des prévisions budgétaires font suite :

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dotations de l'État :

- La dotation forfaitaire de l'état (DGF) s'élève à 1.105.711 € contre 1.146.080 € budgétée, soit une diminution de 40.369 € et à la dotation de solidarité rurale (DRS) s'élève à 111.689 € contre 94.431 € inscrit au budget 2023, soit une augmentation de 17.258 €.

- Notification de l'Etat fiscal n°1259 reçue pour la somme de 3.296.922 € contre 3.238.000 € budgété, soit 58.922 € supplémentaire.
- Le 18/05/2022, l'Etat nous a notifié les dotations de compensation d'exonération des taxes foncières 2023 s'élevant à 54.903 € contre 51.328 € inscrit au budget 2023, soit un supplément de 3.575 €.

Compte 73222- Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France
L'attribution du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France pour 2023 s'élève à 331 090 € contre 350.000€ inscrit au BP 2023. Une baisse de 18 910€ est à inscrire à cette DM.

Comptes 73223 et 739223 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
Au prélèvement et reversement entre l'EPCI et ses communes du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), il a été budgété pour 2023, une recette nette de 33 000 € de FPIC. Sur le courrier du 17/08/2023 de la Préfecture, le versement s'élèvera à titre provisoire à 111 914 € mais imputé d'un prélèvement de 43 759 € contre 35 000 € (soit un supplément de 8 759 €) correspondant à la contribution au titre du FPIC, ce qui portera à un versement net du FPIC de 68 155 € pour l'exercice 2023. Il faut noter que la notification définitive de la Préfecture n'arrivera que courant octobre et qu'il est à prévoir une baisse de cette répartition que l'on estime à 15 000€. Sur l'aspect budgétaire et comptable, la dépense ainsi que la recette doivent toutes deux être inscrites, ce qui conduit la commune à passer cette décision modificative afin d'ajuster les crédits votés lors du budget primitif.

Compte 7351 – Taxes sur la consommation finale d'électricité
Par notification du 16/08/2023, l'arrêté n° DRCL-BFL-DOT-2023-096 du Préfet de Seine-et-Marne, précise que le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité alloué à Nandy s'élève à 89 200 € pour 2023. Cette part communale sera versée par la DDFIP. Viennent s'ajouter les participations perçues en direct par les opérateurs d'électricité concernant 2022 évaluées à 8 500 €, soit un total de 97 700€ de recettes prévues sur l'exercice 2023.
Les crédits votés au BP 2023 étant de 86 400€, un complément de 11 300€ est à inscrire dans la DM.

Compte 74718 – Autres dotations et participations de l'Etat
Une prise en charge de l'État pour le contrat de travail aidé s'élève à 5.800 € ainsi qu'une participation reçue de 1.393 € dans le cadre du dispositif pédagogique « Petits déjeuners » réalisé à l'école maternelle Les Bois du 06/03/2023 au 21/04/2023. Un supplément de crédits est à inscrire à la DM pour la somme totale de 7.200 €.

Compte 773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs
Annulation de mandats pour régularisation sur exercice antérieurs à hauteur de 1.300 €.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-202305491-DE

Publié le 16/10/2023

7788 – Produits exceptions divers

Ces produits représentent principalement les indemnités perçues par les assurances dans le cadre des différents sinistres. Soit 8.400 € dont :

- 4.800 € pour le portail de la maison Route de Corbeil,
- 3.862 € pour le choc d'un véhicule dans un mur.

A cela s'ajoute les 230.500 € indemnités concernant le sinistre de l'Hôtel de ville.

Le total du compte 7788 s'élevant à 238.900 € contre 0 € prévu initialement au BP.

Un tableau de répartition de l'indemnité du sinistre de la mairie est présenté en fin de page. Les dépenses se répartissant en fonctionnement et en investissement.

Compte 7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion

Les mouvements correspondant aux régularisations des rattachements des dépenses de fin d'année N-1, font ressortir un montant total de 65.000 € contre 0 € au budget.

Compte 777 – Quote-part des subventions d'investissement

Les amortissements des subventions reçues pour l'acquisition de matériels et équipements inscrits en investissement s'élèvent à 6 780€ contre 5 580€ inscrit au BP 2023, soit un complément de 1 200 € à inscrire dans la DM.

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion

Les mouvements correspondant aux régularisations des rattachements des recettes de fin d'année N-1, font ressortir un montant total de 44.000 € contre 2.000€ au budget, soit un complément de 42 000 € à inscrire dans la DM.

Compte 60632 – Fournitures de petits équipements

Des charges supplémentaires non prévues au budget prévisionnel comme le matériel électrique pour la fête de la musique (3.300 €) et le remplacement des blocs secours sur les trois groupes solaires (5.300 €). Un complément de 8.600 € en bâtiment est à inscrire dans la DM.

Compte 611 – Contrats de prestations de services

Selon la convention DEMOS signée avec la Cité de la musique Philharmonique de Paris du 16/10/2017 , le solde de la subvention 2019 restait due pour un montant de 3.000 €

Compte 615221 – Entretien bâtiments publics

Des charges d'entretien pour le conservatoire s'élève à 6.200 € concernant le remplacement de la barre anti panique de l'entrée et le remplacement de la source centrale électrique. Le moteur de l'ouverture électrique du portail de la mairie doit être changer et s'élève à 3.000€. Soit un total de 9.200 € de charges supplémentaires doit être inscrit à cette DM.

Compte 6241 – Transport de biens

Les contrats de location des photocopieurs prennent fin au 30/09/2023. Les frais de transport pour restitution des copieurs sont à notre charge à hauteur de 1.500 € contre 0 € au budget.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-202305491-DE

Publié le 16/10/2023

Compte 6553 – Service incendie
La contribution 2023 au service départemental incendie et de secours de seine et marne (SDIS) est basée sur le nombre d'habitants. Le nombre étant de 6 306 habitants au lieu de 6 235 précédemment, la contribution s'élève à 93 272 € pour une inscription au BP de 92 222€, soit une augmentation de
1 050€.

Compte 6096 – Rabais, remise, ristourne obtenus sur approvisionnements non stockés
Suite à une régularisation des estimations relevées par GPS d'un compteur d'eau, un trop perçu nous est reversé à hauteur de 5 400 €. Aucun crédit n'était inscrit au BP.

Compte 6419 – Atténuation des charges
Les remboursements de la CPAM et de l'assurance complémentaire Sofaxis concernant les arrêts maladie seront moins importants que prévu. Il a été inscrit au BP 2023, la somme de 100 000€. Une baisse de 15 000 € est à inscrire à cette DM.

Compte 7817 – Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants
Les provisions pour créances restant à recouvrer font l'objet tous les ans d'une réactualisation. Pour 2023, une diminution sur provision s'élève à 3.600 € qui n'était pas inscrite au budget.

023 – Virement à la section d'investissement
Les différents mouvements réalisés précédemment, dégagent un résultat de 273 767 € et permettent le transfert de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Ces virements sont le signe d'une gestion saine conduisant au financement de nouveaux investissements.

3. RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte 4912 – Provisions pour dépréciation des comptes de redevables
Les provisions pour créances restant à recouvrer font l'objet tous les ans d'une réactualisation. Pour 2023, une diminution sur provision s'élève à 3.600 € qui n'était pas inscrite au budget.

Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions
Les dépenses réalisées pour l'installation des stores PPMS au RDCH des écoles Villemur et Balory s'élèvent à 50 749 € TTC contre 58 558 € au budget, soit une diminution de 7 808 €.

Compte 1347 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
La subvention de la DSIL 2023 pour l'installation des stores PPMS au RDCH des écoles Villemur et Balory s'élève à 80 % de la dépense et a été budgétée pour 39 038€. La dépense étant moindre, la subvention ne s'élèvera qu' à 33 832€, soit une diminution de 5 206€.

Compte 13911 – Etat et établissements nationaux.
Les amortissements des subventions reçues pour l'acquisition de matériels et équipements inscrits en investissement s'élèvent à 6 780€ contre 5 580€ inscrit au BP 2023, soit un complément de 1 200 € à inscrire dans la DM. C'est la contrepartie du compte 777 en fonctionnement.

Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions
Suite au sinistre du portail de la maison route de Corbeil, son remplacement à neuf s'élève à 4 800 € TTC.

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-202305491-DE

Publié le 16/10/2023

021 – Virement de la section fonctionnement

Les crédits de 273 767€ issus de la section de fonctionnement permettent de nouveaux investissements à hauteur de 271 569 €.

Compte 2182 – Matériel de transport

Pour la Police Municipale, il est nécessaire d'acquérir un véhicule sérigraphié de police. L'existant étant en contrat de location. Des crédits à hauteur de 50 069 € sont à inscrire dans la DM.

Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique

Dans le cadre du nouveau marché de la téléphonie, il est constaté que le réseau cuivre ne sera plus maintenu d'ici 2 ans. Nous profitons du changement d'opérateur pour passer à la fibre.
Une migration de notre serveur de communication est nécessaire et s'élève à 4 000 € TTC. Cette dépense n'était pas prévue au budget.

Compte 2313 : Constructions

Les différents marchés publics actuellement en cours, sont soumis aux révisions de prix appliqués par les titulaires. Une estimation de 2 700 € est à inscrire sur cette DM.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Ce sont des opérations d'ordre dans la section investissement qui concernent les études suivies de travaux. Des crédits sont à inscrire dans ce chapitre à hauteur de 120 000 €.

Répartition de l'indemnité de 230.500 € pour l'incendie de la Mairie :

Imputation comptable	**Montant TTC**
60632 – Fournitures petits équipements	900 €
615221 – Entretien bâtiments publics	900 €
61558 – Entretien réparations autres biens mobiliers	1 300 €
6282 - Gardiennage	8 700 €
678 – Autres charges exceptionnelles	8 700 €
2135 – Installations générales, agencements	176 100 €
2183 – Matériel informatique	10 100 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	800 €
2313 – Constructions en cours	23 000 €
Total	**230 500 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Sur proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ (27 VOIX POUR) les inscriptions budgétaires inscrites sur le tableau qui restera joint à la présente délibération.

INVITE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.
Pour copie conforme.

Nandy, le 9 octobre 2023

René RÉTHORÉ,
Maire

Envoyé en préfecture le 16/10/2023
Reçu en préfecture le 16/10/2023
Publié le
ID : 077-217703263-20231009-202305491-DE

Publié le 16/10/2023

COMMUNE DE NANDY

Code INSEE : 77326

EXERCICE 2023

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Annexe à la délibération n° XXXXXXXX

FONCTIONNEMENT				
ARTICLES	**CHAPITRES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	
7411 - Dotation forfaitaire	74 - Dotations et participations		-40 369,00	
74121 - Dotation de solidarité rurale (DSR)	74 - Dotations et participations		17 258,00	
73111 - Impôts directs locaux	73 - Impôts et taxes		58 922,00	
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	74 - Dotations et participations		3 575,00	
73222- Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	73 - Impôts et taxes		-18 910,00	
739223- Fonds de péréquation des ressources communales et intecommunales	014 – Atténuation de produits	8 759,00		
73223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intecommunales	73 - Impôts et taxes		29 000,00	
7351 – Taxe sur la consommation finale d'électricité	73 - Impôts et taxes		11 300,00	
74718 – Autres dotations et participations de l'État	74 - Dotations et participations		7 200,00	
773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs	77 – Produits exceptionnels		1 300,00	
7788 – Produits exceptionnels divers	77 – Produits exceptionnels		8 400,00	
7788 – Produits exceptionnels divers	77 – Produits exceptionnels		230 500,00	Incendie mairie
6282 – Frais de gardiennage	011 - Charges à caractère général	8 700,00		Incendie mairie
60632 – Fournitures de petits équipements	011 - Charges à caractère général	900,00		Incendie mairie
615221 – Entretien bâtiments publics	011 - Charges à caractère général	900,00		Incendie mairie
61558 – Entretien réparations autres biens mobiliers	011 - Charges à caractère général	1 300,00		Incendie mairie
678 – Autres charges exceptionnelles	67 – charges exceptionnelles	8 700,00		Incendie mairie
7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	77 – Produits exceptionnels		65 000,00	
777- Quote-part des subventions d'investissement	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 200,00	
6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion	67 – charges exceptionnelles	42 000,00		
60632 – Fournitures de petits équipements	011 - Charges à caractère général	8 600,00		
611 – Contrat s de prestations de service	011 - Charges à caractère général	3 000,00		
615221 – Entretien bâtiments publics	011 - Charges à caractère général	9 200,00		
6241 – Transport de biens	011 - Charges à caractère général	1 500,00		
6553 – Service incendie	65 – Autres charges de gestion courante	1 050,00		
6096 – Rabais, remises, ristournes obtenus sur approvisionnements non stockés	013 – Atténuation des charges		5 400,00	
6419 – Atténuation des charges	013 – Atténuation des charges		-15 000,00	
7817 – Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		3 600,00	
023 – Virement à la section d'investissement	023 – Virement à la section d'investissement	273 767,00		
Total		**368 376,00**	**368 376,00**	

INVESTISSEMENT				
ARTICLES	**CHAPITRES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	
4912 - Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (Dépenses)	040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00		
2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions	21 - Immobilisations corporelles	-7 808,00		
1347 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local	13 - Subventions d'investissement		-5 206,00	
13911 – Etat et établissements nationaux	040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 200,00		
2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions	21 - Immobilisations corporelles	4 800,00		
021- Virement de la section fonctionnement	021- Virement de la section fonctionnement		273 767,00	
2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions	21 - Immobilisations corporelles	176 100,00		Incendie mairie
2183 – Matériel informatique	21 - Immobilisations corporelles	10 100,00		Incendie mairie
2188 – Autres immobilisations corporelles	21 - Immobilisations corporelles	800,00		Incendie mairie
2313 – Constructions	23 – Immobilisations en cours	23 000,00		Incendie mairie
2182 – Matériel de transport	21 - Immobilisations corporelles	50 069,00		
2183 – Matériel informatique	21 - Immobilisations corporelles	4 000,00		
2313 – Constructions	23 – Immobilisations en cours	2 700,00		
2152 – Installation de voirie	041 – Opérations patrimoniales	900,00		
2313 – Constructions	041 – Opérations patrimoniales	119 000,00		
2315 – Installations matériel et outillages	041 – Opérations patrimoniales	400,00		
2031 – Frais d'études	041 – Opérations patrimoniales		113 800,00	
2033 – Frais d'insertion	041 – Opérations patrimoniales		6 500,00	
Total		**388 861,00**	**388 861,00**	